



Maintien de la régulation des urgences pédiatriques

Confrontés à des difficultés structurelles depuis plusieurs mois et malgré la mobilisation de nos leviers habituels, le Centre Hospitalier de Saintes n'a pas pu rouvrir ses urgences pédiatriques ce samedi 30 septembre.

Avec le soutien de l'ARS et des hôpitaux de La Rochelle et de Rochefort, l'établissement doit à nouveau adapter son organisation pour garantir la qualité et la sécurité des soins des enfants

L'organisation mis en place depuis le 07 août dernier est donc maintenue jusqu'au 31 octobre prochain.

L'activité des urgences pédiatriques du Centre Hospitalier de Saintes est strictement régulée et limitée à l'accueil des urgences vitales.

L'APPEL AU CENTRE 15 EST DONC OBLIGATOIRE POUR LES URGENCES PÉDIATRIQUES.

Le médecin régulateur évaluera la situation et décidera soit :

- Du maintien à domicile avec consignes et traitement ;
- De la nécessité potentielle d'une hospitalisation : il orientera la famille et l'enfant vers un autre établissement en capacité d'assurer la prise en charge ;
- Afin de confirmer l'urgence vitale en cas de doute raisonnable, une équipe du Centre Hospitalier de Saintes, déclenchée par le SAMU Centre 15, se déplacera au domicile. Si l'urgence vitale est confirmée, les équipes du Centre Hospitalier de Saintes prendront en charge l'enfant.

Plus que jamais il convient d'appeler le 15 afin d'être orienté au mieux en fonction de votre situation.

CONTACT PRESSE

DIRECTION COMMUNICATION :

■ Christopher Albano - Directeur en charge de la communication, du marketing, de la culture et du mécénat - ☎ 07 85 82 92 88

■ Mathilde Cosnier - Responsable communication - ☎ 05 46 95 12 06

cellule-communication@ch-saintonge.fr - cellule-communication@ch-angely.fr

